

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression

- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'AMI DE LA RELIGION

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, POLITIQUE, LITTÉRAIRE, ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

12s. 6a. par ANNEE.

"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

par ANNEE. 12s. 6a.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue St. Famille, No 14.

Québec, LUNDI, 5 Mars 1849.

BUREAU DE RÉDACTION, Rue St. Famille, No. 14

PARLEMENT PROVINCIAL.

ASSEMBLÉE LEGISLATIVE DEBATS.

Debats sur l'indemnité.

[Suite.]

Suite du discours de M. Blake.

J'espère, M. l'orateur, que j'ai jeté quelque lumière sur cette loyauté dont les messieurs de l'autre côté de la chambre se vantent tant. (Ecoutez). On a parlé d'actes constitutionnels. Était-ce constitutionnel pour le duc de Richmond en 1819 de voler l'argent du peuple canadien ? Lord Dalhousie a-t-il agi constitutionnellement, quand il a suivi son exemple ? (Ecoutez). Était-ce là des preuves de loyauté anglaise ? Vous avez sans doute entendu parler de Hampden. Celui-là a montré un esprit libéral et loyal qui l'a rendu cher jusqu'à ce jour à tous les cœurs anglais.

Voilà maintenant ce qui s'est passé dans le Bas-Canada depuis lord Dalhousie jusqu'au temps de la mission de lord Durham ; c'est une série d'actes oppressifs et tyranniques. L'administration de la justice est pervertie. Les droits les plus chers à l'homme sont violés avec impunité. La vie humaine n'était plus sacrée, la propriété non plus et ce qui est plus mal, oh oui ! mille fois pire, une minorité loyale, mais misérable et méprisable envahissait, possédait tous les emplois et écrasait sous ses pieds des hommes valant mieux qu'elle et leurs supérieurs sous tous les rapports. Quel fut le remède proposé par lord John Russell dans sa huitième résolution et dénoncé par lord Brougham dans un langage que Dieu veuille qui fasse effet sur cette chambre ! Quel fut le remède proposé ? d'enlever au Bas-Canada, par la force des armes les argentés que la législature ne voulait pas abandonner, pour être employés à satisfaire les besoins d'une autre province séparée et cela au moment même où le ciel faisait tomber toutes ses malédictions sur le Haut-Canada.

Je vais dire maintenant à ces honorables membres si loyaux qui furent si offensés l'autre jour d'être appelés " rebelles," que moi je les appelle " rebelles " et qu'ils ne doivent pas s'attendre à recevoir aucune apologie de ma part.

C'est à cette partie du discours de M. Blake qu'eut lieu le tumulte dans les galeries dont nous avons déjà parlé.

Sir Allan McNab se leva très irrité et dit que si l'hon. membre lui appliquait le terme de " rebelle," il considérerait cette assertion comme un mensonge. Il y eut alors beaucoup d'agitation dans la salle. Sir Allan McNab répéta ce qu'il venait de dire et demanda si M. Blake se retracait.

M. Blake.—" Je ne me rétracte jamais."

L'agitation augmentant dans les galeries, M. l'orateur les fit vider et la chambre se ferma à huis-clos le reste de la séance.

Vendredi, après les affaires de routine, les débats furent repris et M. Blake continua en ces termes :

Je ne voudrais pas, M. l'orateur, occuper trop longtemps le temps de la chambre, mais la question me paraît d'une telle importance que je crois devoir offrir encore quelques remarques. Si le débat eût été conduit d'une autre manière, je n'aurais pas eu besoin de tant de documents pour faire comprendre les raisons qui vont guider mon vote en cette occasion. La motion devant la chambre me semble concerner non seulement la forme de gouverne-

ments sous laquelle le peuple du pays doit vivre, les lois qui régissent la propriété et la sécurité des personnes, mais l'existence même de la société. Les messieurs vis-à-vis peuvent sourire, je les laisse avec leurs sourires, qui ne doivent pas venir du bien qu'ils ont fait au pays. Je continue la ligne d'arguments par moi adoptée hier. Je cite des documents historiques publiés par les Communes d'Angleterre. Lord Durham a cru de son devoir de mentionner, que lorsqu'il prit en main le gouvernement du Canada, le plus grand désordre existait dans les affaires de la colonie et qu'il n'y avait pas un seul département du service public qui fût sur un pied convenable. Le désordre était si grand que même l'administration de la justice, ce grand et important principe de liberté anglaise, le procès par jurés, était devenu une moquerie et une chose à craindre, au lieu d'être le principe de la constitution qu'on devait admirer et respecter. Les représentants de 500,000 hommes du peuple du pays étaient insultés, outragés par une misérable et vile minorité de 34,000 hommes. L'argent du Bas-Canada avait été pris dans le coffre inconstitutionnellement. J'ai dit qu'en 1836 les plus grands désordres existaient, et c'est en ce temps-là que les communes du Haut-Canada violèrent les libertés du peuple du Bas-Canada, au point de dire au secrétaire colonial dans une dépêche qu'il ne fallait pas se fier au peuple du Bas-Canada. Pouvait-on insulter tout un peuple plus grossièrement ? Mais ce n'est pas tout, ce même gouvernement du H.-C. conseilla à la couronne d'adopter à l'égard du peuple des mesures rigoureuses et décisives. Et qu'on se souvienne que ces choses se passaient avant la rébellion, pas après. Dans la chambre des communes en Angleterre, on a maintenu que le peuple du Bas-Canada sous ces circonstances était justifiable d'en appeler à la force pour défendre leurs droits. On a dit que les représentants du peuple devaient connaître le montant probable des argentés qui seraient dépensés par l'adoption des résolutions, je suis de cette opinion et le montant sera connu. Mais les hon. membres vis-à-vis prétendent qu'il n'y a que ceux qui n'ont pris aucune part à la rébellion qui ont droit à l'indemnité. Je ne partage pas cet avis. Je rappellerai encore une fois à ces hon. membres que la loyauté ne consiste pas dans une soumission servile à la couronne contre les droits et les libertés du peuple. La loyauté canadienne peut être de cette nature, mais la loyauté anglaise consiste à protéger autant les droits du peuple que ceux de la couronne. (Applaudissements.) C'est ainsi, moi, que je comprends la loyauté. C'est ainsi que la chambre des communes en Angleterre l'entend elle-même puisqu'en plus d'une occasion, elle a protégé les droits populaires à l'encontre des prétentions de la couronne.

L'hon. membre se mit encore à lire des extraits de dépêches échangées par lord Glenelg et sir Francis Bond Head concernant le titre de Baron et demanda par ce dernier, et dit qu'il espérait que lorsqu'on voudrait parler des hommes que sir Francis Head avait gagnés par le sacrifice des droits et des libertés du peuple canadien, on voudrait bien prendre la peine de lire les dépêches qui concernent cette honteuse transaction. Je n'aurais pas parlé autant sur ce point, si les hon. messieurs vis-à-vis n'avaient pas fait tant d'éloges de sir Frs. Head, dont le caractère est si bien connu et apprécié partout. (Ecou-

tez.) J'ai conversé avec des personnes alliées à cet homme et d'autres qui l'ont connu intimement ; ils sont loin d'en avoir une opinion favorable. On sait toutes les choses singulières arrivées à sir Francis Head après son départ du Canada.

La rumeur publique en a assez dit pour faire croire que le temps est passé où un homme comme lui peut être considéré dans aucun pays. Mais il paraît qu'il y a encore ici quelques idolâtres. Je ne puis que prier pour leur conversion. (Rires.)

Faire l'éloge de sir Francis Head, M. l'orateur, c'est une chose, condamner lord Durham, c'en est une autre. Quand je pense que c'est au rapport de lord Durham, dont les honorables membres vis-à-vis, grands hommes d'état, ont l'air de se moquer, que nous devons grâce aussi à une providence divine, d'être dans un heureux état de calme et de paix ; que c'est aux principes de ce rapport mis en pratique que nous devons d'être aujourd'hui dans cette paisible enceinte, faisant des lois pour l'avantage du peuple au lieu d'être en lutte comme en Europe, entourés de dangers terribles ; quand je pense à la dette de gratitude que nous devons à lord Durham (écoutez) aux importants services de sa vie entière, à l'homme éminent qui est maintenant le représentant de la Souveraine en cette province et que je me rappelle la manière dont les messieurs vis-à-vis s'exprimaient quand ils agissaient comme ministres responsables, comme je leur en donnerai la preuve dans des écrits avec leurs noms au bas, je crois qu'ils auraient dû s'abstenir et ne pas insulter à sa mémoire. Si les hon. membres croient que leurs opinions et déclarations d'autrefois ne sont pas fondées et vraies, au nom du ciel, qu'ils nous le disent. Si le gouvernement responsable n'est qu'un leurre, une déception, qu'ils déclarent au pays que c'était là leur opinion (écoutez, écoutez). Je n'aurais pas cru que des esprits chevaleresques et distingués comme les membres de l'autre côté de la chambre seraient oubliés au point de violer la sainteté du tombeau et de livrer à l'exécution publique le nom d'un homme dont le caractère a toujours été pur et sans tache — (Applaudissements). Mais le langage des hon. membres n'a pas toujours été le même. Si je me rappelle bien, ils ont signé autrefois des documents qui ne s'accordent guère avec leurs déclarations d'aujourd'hui. Quand lord Durham était sur la terre jouissant des faveurs de la couronne, pouvant distribuer les faveurs et les honneurs, on n'a pas entendu des outrages contre lui et des attaques contre son administration en ce pays. La flatterie et l'adulation étaient le langage de 1838. La chambre a entendu le langage de 1848. Elle ne doit pas oublier que lord Durham s'est conduit de telle manière " qu'il aurait dû être fusillé " c'était là l'expression dont s'était servi un hon. membre.

SIR ALLAN McNAB—J'ai dit qu'un soldat qui se serait conduit comme lord Durham, aurait été fusillé.

M. BLAKE. En Angleterre, le brave chevalier doit le savoir, le comte et le simple soldat sont égaux devant la loi, les lois anglaises ne reconnaissent pas de distinction entre le pair et le paysan, c'est pourquoi quand le brave chevalier a dit qu'un soldat aurait été fusillé, il a voulu dire que lord Durham aurait dû être fusillé.

SIR ALLAN McNAB ne veut pas être faussement représenté et dit que lord Durham n'a pas été rappelé, que sa résignation ne fut pas acceptée, qu'il a abandonné son poste et s'est rendu en Angleterre sans permission et que si un simple soldat se fut

conduit ainsi, il aurait eu son procès devant une cour martiale et aurait été fusillé.

M. BLAKE.—C'est précisément ce que j'ai imputé au brave chevalier. C'est là le langage de 1848. Je vais maintenant lire à la chambre le langage dont se servaient ces messieurs en 1838, après que lord Durham eut déclaré au pays qu'il ne demeurerait pas ici plus longtemps ; après qu'il eut dénoncé la conduite de l'opposition dans le parlement impérial comme étant de telle nature qu'il ne la souffrirait pas. Je vais lire au brave chevalier quel était son langage alors. " Nous les loyaux et respectueux sujets de Sa Majesté, habitants de la cité de Toronto, approchons de votre Excellence pour lui renouveler nos assurances d'attachement et d'affection à la personne royale et au gouvernement de Sa Majesté. Nous conservons des souvenirs agréables de la visite de Votre Excellence à Toronto le 18 de juillet dernier, de la réception que vous ont faite les habitants de cette ville et de la réponse gracieuse et satisfaisante donnée par V. E. à l'adresse de félicitation qui vous fut alors présentée ; et nous vous prions de recevoir aujourd'hui encore l'expression de notre confiance (confiance dans un traître qui aurait dû être fusillé !) (Rires ironiques.) dans l'administration de Votre Excellence contenue dans cette adresse et la satisfaction que nous a fait éprouver votre nomination comme gouverneur général de l'Amérique du nord dans cette crise importante. (Ecoutez). Toute circonstance publique tendant à détruire la confiance dans la stabilité du gouvernement ne pourrait manquer de produire les plus malheureux résultats, (rires ironiques) et sous l'impression de ces sentiments nous regarderions aucun événement qui pourrait avoir l'effet de vous faire abandonner le gouvernement de ces colonies de l'Amérique du Nord comme une grande calamité. Profondément et immédiatement intéressés dans ces mesures que Votre Excellence voudrait mener à fin, nous sommes impérieusement appelés dans cette conjoncture, (dans quelle conjoncture ? quand il avait déclaré publiquement qu'il avait l'intention de quitter le Canada, qu'il avait publié sa célèbre dépêche à ce sujet.) d'exprimer publiquement notre confiance dans Votre Excellence et de vous promettre notre appui actif et cordial dans toutes les mesures que vous voudrez bien adopter pour l'avantage de toutes les classes des sujets de ce pays ; et nous espérons que Votre Excellence, sans s'occuper de l'opposition et des fausses représentations de ceux qui ne connaissent pas les vrais intérêts du pays, continue à avancer les grands objets de votre mission. "

Dans une autre adresse, voici ce que disaient les habitants de Kingston. Nous renouvelons l'expression de la confiance que nous avons dans les intentions de Votre Excellence et nous sollicitons ardemment Votre Excellence de ne pas abandonner le gouvernement de ce pays, avant que les mesures dont le peuple de cette colonie attend tant de bien, aient été mûries. " (Appl.) C'est ainsi que les hon. messieurs vis-à-vis pouvaient se mettre aux genoux, et rendre des hommages au comte vivant. C'est ainsi qu'aujourd'hui ils peuvent l'insulter, lorsqu'il n'est plus. (Ecoutez). Ils implorèrent lord Durham de rester, parce qu'ils avaient sans doute quelque espérance qu'il aiderait les vieilles factions, qu'il écouterait les libelles contre l'honneur et la loyauté du peuple de cette province et que les places seraient encore aux hon. membres qui les avaient toutes accaparées sans aucun droit. Mais quand lord Durham publia son rapport, ils disent : " Oh !

c'est un traître, fusillez-le. " Je l'ai toujours dit et je maintiens encore aujourd'hui que lord Durham a été le plus grand bienfaiteur que cette province ait jamais eu. Quand les loyaux du Haut-Canada avaient soif du sang de leurs compatriotes, c'est lord Durham qui interposa son autorité et la prérogative de la couronne pour empêcher l'effusion du sang.

L'hon. membre fit lecture d'une dépêche de lord Glenelg qui recommandait la miséricorde et la modération aux vainqueurs. Il cita aussi des extraits des journaux du parlement impérial, des correspondances des lords Glenelg, Durham et de sir George Arthur prouvant que le gouvernement impérial et lord Durham s'opposaient à l'exécution d'aucun des prisonniers politiques de 1837 et 1838. Mais sir George Arthur insistait sur la nécessité d'infliger la peine capitale. La conduite de sir Geo. Arthur était évidemment contraire à ses instructions et c'était un libelle infamé contre le peuple du Haut-Canada de dire qu'il voulait des exécutions capitales, quand quelques-uns des jurés qui avaient trouvé ces prisonniers coupables les avaient recommandés à la clémence de l'autorité.

Maintenant, M. l'orateur, après tout ce que j'ai dit, je le demande à cette chambre, est-ce qu'on peut hésiter à voter les résolutions de mon hon. ami le membre pour Montréal ? Doit-on oublier en considérant cette question l'état de la province, avant les troubles de 1837 et la conduite des honorables membres vis-à-vis à cette époque ? Quand je regarde les journaux de cette chambre, je remarque que la position que prennent aujourd'hui ces hon. membres est bien difficile à tenir. Ils ne peuvent faire d'opposition consistante à ces résolutions de l'hon. procureur-général Est, puisqu'il s'est servi des termes mêmes employés par nos adversaires actuels en 1845. Il ne s'agit d'indemniser maintenant comme alors que les justes réclamations. En regardant aux instructions données par l'ex-ministère à la commission des pertes, que trouve-t-on ? On lui recommande de ne faire aucune distinction entre les réclamations qu'on lui présentera autre que celles fondées sur la décision des tribunaux.

L'hon. membre pour Sherbrooke a dit que les loyaux, avaient tous été payés pour les pertes qu'ils avaient souffertes. Cette commission n'avait donc pas été instituée seulement pour eux. Insulteraient-ils le bon sens du pays, dépenseraient-ils son argent inutilement ou auraient-ils l'intention de faire ce qu'ils désirent vouloir faire ?

(A continuer.)

Minerve.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Affaires de Routine.

Mercredi 23 février.

Quatorze pétitions sont présentées et mises sur la table.

Pétitions reçues et lues :— De Pierre Brunelle et autres, du Cap-Blanc, dans la cité de Québec, exposant qu'il a été injustement accordé à E. Baird, écr. une concession de terrains qui forme le Cap-Blanc, qu'en conséquence ils ont souffert des dommages résultant du cours de la loi, et demandant une enquête et justice.

De John McGrick et autres, de la cité de Québec, se plaignant de certains procédés de W. K. McCord, écr. inspecteur et surintendant de police dans la dite cité, en sa qualité de magistrat et dans le cours de la police, et demandant justice.

De F. Nye et autres, du comté de Huntingdon, demandant qu'il soit adopté certaines mesures pour faciliter la commutation de la tenure des terres en fief et en censive. De A. Legendre, écr. et autres, du

comité de Lotbinière, demandant les mêmes mesures.

Du maire et des conseillers de la cité de Québec, demandant qu'il soit adopté des mesures pour garantir la construction du chemin de fer projeté pour relier les provinces du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse.

De Louis Fournier, curé, de la paroisse de St. Thomas, comté de l'Islet, demandant que le bureau d'enregistrement du dit comté soit continué à St. Thomas.

Des dames Religieuses des Ursulines de Québec, demandant qu'il soit passé un acte pour leur permettre d'augmenter leur revenu annuel jusqu'à un certain montant.

M. Laurin fait un rapport favorable sur la pétition de B. Marquette et autres, et présente un bill pour incorporer l'association des instituteurs du district de Québec; —seconde lecture, 14 mars.

Sir Allan N. McNab propose qu'une humble adresse soit présentée à son excellence le gouverneur général, priant son excellence de vouloir bien faire mettre devant cette chambre par l'officier qu'il appartenait, toute la correspondance échangée entre le gouvernement et le greffier de la paix pour le district de Montréal, et le greffier de la couronne dans le dit district, et le protonotaire dans le dit district, et tout autre officier ou officiers du gouvernement, relativement aux dépositions, témoignages, informations, actes d'intercession, remontrances et autres papiers et documents concernant les rébellions de 1837 et 1838, et les personnes qui y ont pris part, lesquels ont été enlevés des bureaux où ils étaient déposés, et transmis à Kingston sous l'administration de feu le Très Honorables Sir Charles Bagot; priant aussi son excellence de mettre devant cette chambre un état détaillé, du nombre de la nature et de la description des dits papiers et documents qui ont été détruits à Kingston ou retirés des archives publiques de la garde et possession des officiers qui en étaient chargés, avec les noms de ces officiers du gouvernement ou autres personnes qui peuvent les avoir détruits ou enlevés; aussi, priant son excellence de mettre devant cette chambre copie d'aucune minute ou minutes du conseil ayant aucun rapport quelconque aux dits papiers et documents.

L'Hon. M. Hincks propose que la considération de la dite motion soit remise de ce jour en six mois; rejeté sur division.

La chambre se divise alors sur la motion de Sir Allan MacNab.

Pour—Messieurs Badgley, Boulton de Toronto, Cayley, Christie, Chrysler, Dickson, Gagy, McNab, Malloch, McConnell, McLean, Papineau, Prince, Sherwood de Toronto, Stevenson.—15.

Contre—Messieurs Armstrong, Baldwin, Beaulieu, Blake, Boulton de Norfolk, Boutillier, Cameron de Kent, Carrière, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Fourquin, Guillet, Hall, Hincks, Holmes, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, McDonald de Glengary, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Norman, Polotte, Price, Sauvageau, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Taché, Thompson, Viger.—44.

Sir Allan MacNab propose que l'ordre de cette chambre du 19 du courant refusant l'accès aux galeries aux personnes qui n'ont point de billets d'admission, soit révoqué en autant que l'exécution en est suivie de grands inconvénients et exclut quelquefois bien injustement des personnes qui ont de grands intérêts dans les questions soulevées devant cette chambre.

Pour—Messieurs Badgley, Boulton de Norfolk, Boulton de Toronto, Bayley, Chrysler, Dickson, Gagy, Johnson, McDonald de Glengary, McNab, McConnell, McLean, Seymour, Sherwood de Toronto, Stevenson.—15.

Contre—M. Baldwin, Bell, Blake, Cameron de Kent, Carrière, Cauchon, Chabot, Chauveau, Drummond, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Hincks, Holmes, LaFontaine, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Norman, Papineau, Polotte, Price, Scott des Deux-Montagnes, Smith de Durham, Taché, Thompson, Viger.—30.

M. Boutillier et M. Lemieux sont ajoutés au comité des bills pour incorporer les compagnies des chemins et ponts.

M. Dumas fait rapport de la résolution suivante passée en comité, hier, laquelle est adoptée:—

Résolu.—Qu'il est à désirer qu'une somme annuelle de cent mille louis soit prélevée sur la vente des terres publiques de cette province pour le maintien et le soutien des écoles élémentaires et que le montant des dits fonds, d'abord prélevés par la vente des terres en question, sera suffisant pour créer un capital qui produira la dite somme annuelle de cent mille louis, au taux de six pour cent par année, soit réservé à cette fin.

L'Hon. M. Price présente un bill pour prélever un revenu de cent mille louis sur les terres publiques du Canada pour répandre l'éducation élémentaire; seconde lecture, mercredi prochain.

Le bill pour amender les lois qui régissent les lettres de change et les billets promissaires à l'in éter, et le praté d'iceux, est lu une seconde fois, et renvoyé à un comité.

La seconde lecture du bill en faveur de Joseph Thompson est remise au 12 de mars.

Le bill pour abolir l'emprisonnement pour dettes et sur punir les débiteurs frauduleux,

et le bill pour protéger les personnes qui résident dans le Haut-Canada contre l'emprisonnement pour dettes dans le Bas-Canada, sont retirés.

Le bill pour prévenir des dispositions involontaires et vexatoires, est lu une seconde fois et renvoyé à un comité.

Les autres ordres du jour sont remis à demain, et La Chambre s'ajourne.

Jeu di 1er mars. Dix pétitions sont reçues. Sur motion de M. Laurin, l'impression de la requête de B. Marquette et autres demandant des amendements à la loi d'éducation, est ordonnée.

Sur motion de M. Christie, le comité des contingents reçoit ordre de s'enquérir sur l'état des divers bureaux de la chambre, sur la régularité, la capacité des employés des dits bureaux, si l'on pourrait opérer une réduction dans les dits bureaux sans que le service de la législature en souffrît.

Le rapport des évènements du Shérif et autres officiers de la cour du B. R. de Montréal, est referé à un comité spécial.

M. Gagy propose la 2de lecture du bill sur le libelle:—

Pour: MM. Badgley, Boulton, Gagy, McDonald de Kingston, McNab, Malloch, McConnell, McLean, Papineau, Robinson, Smith de Frontenac, Stevenson.—12.

Contre 37. Le bill pour amender la loi d'émigration est lu une 2de fois.

La chambre s'ajourne à demain. Vendredi 2 mars. Cinq pétitions sont présentées.

La 2de lecture du bill au sujet des chemins d'hiver est remise au 13 du courant.

M. Taché introduit un bill pour transférer le chef-lieu de la municipalité No. 1, comté de Rimouski, de St. Patrice, Rivière du Loup, à l'Isle-Verte.—2de lecture le 5.

Sur motion de M. Chauveau, une adresse est votée pour demander copie de toutes plaintes faites à l'exécutif contre W. K. McCord Esq. Surintendant de la Police de Québec, et aussi de toutes plaintes contre la disqualification du dit W. K. McCord à remplir le dit office, avec aussi la correspondance entre le dit W. K. McCord avec l'exécutif au sujet de sa nomination comme Conseil de la Reine.

Le bill d'émigration est adopté; ordonné qu'il soit grossoyé.

La Chambre se forme en comité sur les subsides, passe une résolution dont rapport sera fait le 6 du courant.

Le bill de Réciprocité est aussi lu; ordonné qu'il soit grossoyé.

M. Lafontaine propose que le bill d'Indemnité subisse sa 2de lecture.

Sir A. McNab, propose en amendement que le dit bill soit lu de ce jour en 6 mois.

Cette motion d'amendement est mise aux voix.

Pour—MM. Badgley, Boulton, (Toronto) Cayley, Christie, Chrysler, Dickson, Gagy, Johnson, McDonald de Kingston, McNab, Malloch, McConnell, McLean, Meyers, Prince, Robinson, Seymour, Smith (Durham), Smith (Montreal) Stevenson.—20.

Contre—Armstrong, Baldwin, Beaulieu, Blake, Boutillier, Cameron (Kent), Carrière, Cauchon, Chabot, Chauveau, Davignon, DeWitt, Drummond, Duchesnay, Dumas, Flint, Fortier, Fournier, Guillet, Hincks, Holmes, Jobin, LaFontaine, LaTerrière, Laurin, Lemieux, Marquis, McFarland, Merritt, Méthot, Mongenais, Morrison, Nelson, Norman, Papineau, Polotte, Price, Sauvageau, Scott (Browne) Scott (Deux Montagnes) Smith (Wentworth), Taché, Thompson, Viger, Wats.—46.

La motion principale est ensuite adoptée sur la même division. Le Bill est lu une seconde fois, et renvoyé au comité général pour le 6 du courant.

La chambre s'ajourne.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



« Le trône chrétien quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas »

QUÉBEC, 5 MARS, 1849.

Chemin de Fer de Québec à Halifax.

Nous donnons dans notre feuille de ce jour, le procès-verbal d'une assemblée publique tenue à St. Louis de Kamouraska au sujet du chemin de fer projeté. C'est avec plaisir que nous publions ce procès-verbal qui démontre, ainsi que ceux que nous avons déjà publiés, que les canadiens-français comprennent tout aussi bien que leurs concitoyens Anglo-Saxons, les avantages incalculables qui doivent nécessairement résulter du projet gigantesque d'unir toutes les provinces britanniques par une ligne de chemin de fer. Nous regrettons d'apprendre que certaines localités en bas de Québec, montent de l'indifférence, de l'apathie pour le succès du chemin projeté, et que même, quelques

particuliers auraient exprimé leur hostilité à cette entreprise inouïe. Nous aimons à croire que cette apathie, cette indifférence, cette hostilité sont dus à un défaut de connaissance, de réflexion. Nous engageons de nouveau toutes les personnes influentes, et sur tout MM. les curés, de toutes les localités où les quelles, ou près desquelles doit passer le chemin de fer, à saisir tous les moyens, les occasions possibles d'expliquer, de faire comprendre à leurs co-paroissiens, le but, les avantages, que l'exécution de ce chemin doit produire à tout le pays en général et surtout à la classe agricole en particulier. Chaque propriétaire doit se faire un devoir d'offrir gratuitement l'usage du terrain sur lequel passera le chemin en question; le don de quelques pieds de terre peu important en lui-même, est cependant d'une valeur immense s'il est fait sur toute l'étendue de la ligne parcourue depuis les limites du Bas-Canada, jusqu'à Québec.

Nous avons assisté jeudi au soir, à l'examen de la classe des adultes ouverte pendant l'hiver, par les dignes frères des Ecoles Chrétiennes. C'est avec une vive satisfaction que nous avons vu le grand nombre de personnes qui ont suivi cette classe avec une assiduité, un succès qui font également l'éloge des instituteurs et des élèves. Dans le court espace de quatre mois, un nombre considérable de personnes ont appris à lire suffisamment pour se mettre en état de se perfectionner elles-mêmes par la pratique. Un plus grand nombre a appris à écrire, les principales règles de l'arithmétique, l'orthographe et les éléments du dessin linéaire. Nous avons vu des échantillons d'écriture et de dessin très remarquables, faits pendant ces quatre mois.

Nous applaudissons de tout cœur aux efforts de nos braves et intelligents ouvriers pour s'instruire; nous admirons le zèle et la constance avec lesquels ils ont donné à l'étude, leur soirées après avoir supporté les fatigues de leur labeur de chaque jour. Nous espérons que leurs efforts ne se borneront pas là, et qu'ils continueront à s'instruire par la lecture de tous les bons ouvrages propres à les éclairer à leur faire connaître et comprendre leurs devoirs d'hommes et de citoyens, et à les mettre en état de remplir dignement les uns et les autres. Que nos ouvriers n'oublient pas que l'instruction, que l'éducation, que les connaissances solides et utiles sont les seuls moyens pour eux, comme pour tous les autres membres de la société, de prendre une part active, utile et salutaire dans les affaires municipales en particulier et dans celles du pays en général. Heureux sera pour notre patrie, le jour où les classes industrielles pourront par leurs connaissances et leur instruction, travailler avec fruit et avantage au bonheur et à l'avancement de la société.

Monsieur l'évêque de Sydnine, et plusieurs autres membres du clergé et quelques messieurs de la Société d'Éducation de ce district, assistaient à cet examen qui a été terminé par la distribution des prix faite par sa Grandeur qui a bien voulu adresser aux élèves, des éloges mérités sous tous les rapports. Nous publions plus bas, la liste des prix distribués en cette occasion.

Nous avons reçu divers documents parlementaires de MM. Christie, Chabot, Duchesnay, Cauchon et Taché. Nous prions ces messieurs de vouloir bien agréer nos remerciements.

Nous apprenons que M. l'abbé Proulx, de l'Archevêché, va remplacer temporairement pendant le temps paschal, M. le curé de St. Germain, que la mort vient d'enlever si subitement. L'absence accidentelle de M. Proulx, va priver les citoyens de cette ville de l'avantage d'entendre la lecture que cet habile monsieur devait faire à l'Institut Canadien.

Incendies.—Vendredi soir le feu s'est déclaré dans la forge du chantier de M. Ollivier, mais par de prompts secours on est parvenu à l'éteindre.

Samedi matin vers les 10 heures, les pompiers furent appelés dans la rue Champlain. Une vieille islandaise, bien connue dans le voisinage sous le nom de Betty, qui avait pour métier de faire de l'étoffe, mit par accident à cette matière inflammable, le feu qui se propagea avec une grande rapidité. Sept maisons ont été consumées et le nombre en aurait été plus grand, une des pompes de l'endroit se trouvant hors d'état de fonctionner, et les autres n'osant se risquer dans un passage aussi étroit que l'est la rue Champlain. Heureusement que le pont fournit un passage facile et un endroit où les pompes pouvaient fonctionner à l'aide de M. W. Brown, Apelt, J. Toole et J. Smith. On nous dit que rien n'était assuré.

Les nombreux amis du Rév. Messire F. X. Marcoux, apprendront avec plaisir, qu'il vient de recouvrer la vue, à la suite de l'opération de la Cataracte, faite avec le plus heureux succès, par M. le Dr. Landry, de Béarnour.—On écrit de cet endroit, en date du 25 février: « Mr. Marcoux a subi mardi dernier l'opération de la cataracte et hier l'enflammation était entièrement disparue: il a commencé à faire usage de son œil. Aujourd'hui il a dit la messe dans l'église, et il a pu donner la communion aisément. »

La communication d'un Sujet Anglais est reçue, mais ne paraîtra qu'au prochain numéro.

Le 22 février a été une grande fête aux Etats-Unis. On y célébrait par des salves d'artillerie, des bals et des réunions le cent dix-septième anniversaire de la naissance de Washington.

Intempérance.—Un correspondant de l'Avenir lui écrit en date du 28 Février de St. Hyacinthe:—

« Samedi dernier un cultivateur de Ste. Marie, du nom de Noel Lamoureux, étant venu au marché de ce village, a eu le malheur d'entrer chez quelques uns de ces braves aubergistes ou le vice trouve à se repaître; mais il n'en est sorti que lorsqu'il eut perdu la raison. Placé de lui-même, ou par des mains intéressées, dans son traîneau à la merci de son cheval, une partie de son corps tomba hors de sa voiture; et dimanche matin, au grand scandale des citoyens de St. Césaire, on trouva le pauvre malheureux près d'un pont, sa figure et une de ses mains traînaient sur le chemin et étaient ensanglantées. . . il était mort. »

Une enquête fut tenue sur le corps de cet homme; les médecins appelés firent l'autopsie, et déclarèrent que le pauvre malheureux était mort par le mauvais effet des boissons enivrantes. »

EXPORTATION DE VACHES.—On lit dans le British Whig: « Le grand nombre de vaches qu'on voit chaque jour faire route sur la glace pat troupeaux de cent, est réellement prodigieux. Les vendeurs de vaches américaines parcourent non seulement ces districts, mais encore les paroisses d'en bas du St. Laurent. L'argent laissé dans le pays par l'achat de ces animaux est un secours salutaire dans le pauvre état présent du marché monté et a ainsi épargné à plus d'un petit fermier la douleur de voir le sol de sa terre par le sécher. Le nombre de vaches ainsi exportées est estimé différemment depuis le minimum de 2900 jusqu'au maximum de 5000. »

Distribution des prix AUX ADULTES DE LA CLASSE DU SOIR DES FRÈRES.

1er. Mars, 1849.

Assiduité.—MM. F. X. Hilaire, Fabien Laroche, G. Vaillancourt, Nap. Rhéaume, P. Rousseau, Rob. Magloire, Ls. Lépine, Jos. Allard, J. Lamontagne, Aug. Gauthier, Nap. Laehane, P. Lheureux.

Orthographe.—MM. André Laflamme, Nap. Rhéaume, P. Boivin, Sim. Marcotte, F. Beaudoin, Ch. Lebrun, Ed. Cantin.

Dessin.—Mr. Jérémie Bedard.

Arithmétique.—MM. Jos. Allard, P. Boivin, Nap. Rhéaume, Ls. Lépine, Sim. Marcotte, Jos. Roulier, Ed. Langlois, Alt. Vézina, Geo. Délése J. Boivin, Honoré Poitras, Rob. Magloire, G. Vaillancourt, Fab. Laroche, P. X. Chabot.

Application.—MM. F. X. Hilaire, Fab. Laroche, Ex. Chabot, Rob. Magloire, G. Vaillancourt, Jérémie Bedard, G. Parent, Jos. Picard, Jos. Allard, Ed. Langlois, Ls. Lépine, Noel Bedard, Nap. Lerye, J. Hudon, P. Rousseau, L. Belanger, Elie Hilaire, Ed. Angers, P. Clatigny, Laurent Bois, Ed. Turcotte, Ls. Larose, Aug. St. Hilaire, P. Roy, Jos. Pélletier, Feud. Parent.

A une assemblée des habitants de la paroisse de St. Louis de Kamouraska, tenue en la salle publique, à l'issue de l'office divin du matin le 25 février 1849, et convoquée le 18 aux fins de considérer le projet de chemin de fer d'Halifax à Québec.

Le Rév. Messire H. Routier, curé de la dite paroisse ayant été prié d'agir comme président.

P. Dumais Esq. N. P. V. Président. Le Docteur Michaud, Secrétaire.

Il a été résolu:— Sur motion du Major A. Roy seconde par B. Petit.

1o. Que cette assemblée considérant le projet de construire un chemin à lisse depuis Halifax à Québec, comme une mesure des plus avantageuses pour le District, concourant dans les résolutions et appuie cordialement la pétition adoptée le 3 février ultimo par les habitants de la ville de Québec.

2o. proposé par le Major C. Lebel Esq. par M. P. Dessaint.

Que pour favoriser l'obtention de cette mesure du Parlement assenti, les propriétaires de St. Louis de Kamouraska se déclarent prêts à donner gratuitement, la largeur de terrain requise sur leur propriété, pour la confection du dit chemin à lisse. Passé à l'unanimité moins une voix de J. Die. Roy.

3o. Résolu unanimement sur motion de Pierre Gastonguay Esq. seconde par M. M. Lebel. Que copie des présentes résolutions soit transmise à P. C. Marquis Esq. représentant au comté de Kamouraska, pour les faire valoir en tems et lieux.

4o. le président ayant laissé la chaire et étant remplacé par le vice-président P. Dumais Esq. il fut proposé par M. P. Dessaint seconde par Alexis Gagné Esq. Que des remerciements soient votés au Rév. M. H. Routier, pour la complaisance, et la manière habile avec laquelle il a présidé cette assemblée, passé unanimement.

H. ROUTIER Ptre. Président. A. THOS. MICHAUD, Secrétaire.

Vraie Copie A. THOS. MICHAUD, Secrétaire.

L'assemblée prend acte des propositions du Doct. Michaud et de M. P. Dessaint, marchand.

Le premier offrant de fournir gratis à la société du chemin de fer dix arpents en superficie sur le haut de sa terre du Domaine, si la dite société veut y établir une

station: le second offrant aux mêmes conditions, même quantité de terrain sur le haut de sa terre de Poincourt et 225 en sus.

H. ROUTIER, Ptre. Président. A. THOS. MICHAUD, Secrétaire.

Nouvelles de l'Etranger.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE L'UNIVERS. Francfort, janvier 1849.

Il vous sera peut-être agréable de mettre sous les yeux de vos lecteurs un aperçu général de l'état de l'Allemagne au commencement de 1849. L'Autriche et la Prusse sont toujours encore les deux puissances auxquelles semble être attaché le sort politique de dix millions d'Allemands qui ne sont ni Autrichiens ni Prussiens. Ces deux Etats se sont relevés juste à temps pour parer le coup mortel dont les menaçaient leurs dissensions intestines. L'Autriche, dont je m'occuperai exclusivement dans cette première lettre, l'Autriche se relève par un nouvel empereur et par un nouveau ministère: un empereur de dix-huit ans, qui a reçu, sous la direction des meilleurs maîtres, l'éducation la plus solide et la plus brillante, dont la mère, d'une piété sévère, d'un esprit et d'une force de caractère rares, est cette princesse Sophie de Bavière, en butte dans ces derniers temps aux fureurs des étudiants radicaux de Vienne et de leurs amis, qui attribuaient à son influence la fermeté que l'empereur Ferdinand montra au moment décisif. Il est désirable qu'elle continue, de concert avec de sages ministres, ses conseils au jeune empereur; elle justifiera, nous n'en doutons pas, l'opinion que Marie-Thérèse a laissée en Autriche de la capacité politique des femmes.

Le Ministère est encore de fraîche date il est vrai; mais déjà il a prouvé qu'il est composé d'hommes comprenant leur époque et leur position. La confiance générale lui est acquise. Il n'a pas à combattre l'opposition de ceux qui, autrefois aux affaires, faisaient des efforts pour ressaisir le pouvoir; il n'a d'adversaires que ceux de la dynastie et de la monarchie autrichiennes, les adhérents de Kossuth à Vienne et ailleurs, les émissaires et les disciples du parti qui, plus d'une fois, s'est trouvé en mesure de prédire à coup sûr le jour d'une émeute à main armée.

C'est par l'ordre de la Hongrie, par l'appui, l'excitation du parti démocratique, c'est-à-dire socialiste-républicain, que se forma en octobre, la sanglante révolution de Vienne. Les étudiants, les prolétaires viennent à être que les instruments plus ou moins éclairés dont Kossuth voulait se servir pour renverser le Gouvernement, ou tout au moins l'empêcher de monter de l'énergie contre la Hongrie, pendant que d'un autre côté le parti qu'on appelle à France l'extrême-gauche, et dont MM. Blum et Fialhel étaient les envoyés à Vienne, a saisi à établir leur république en Autriche pour la répandre de là sur toute l'Allemagne. Reste à soumettre la Hongrie, qui est déjà peu près fait. Il s'agit de renverser le régime terroriste créé dans ce pays avant mars 1848, par Louis Kossuth. A cette époque, se voyait soutenu par quelques marquis de la noblesse hongroise (Batthiany, Esterhazy et autres) et qui, depuis lors, abandonné par ses citoyens délaissés, est resté presque seul à tenir son œuvre. Ce régime peut être regardé comme le dernier trait d'union de l'épouvantable orgueil national des Hongrois, dont on chercherait en vain quelque chose d'approchant dans l'Europe entière. Cet orgueil de race, cette morgue aristocratique, sont produits et nourris depuis un siècle par les débats orageux et effrayants de l'assemblée du royaume. Le caractère national s'est ainsi toujours, présent, montre faible et ébranlé vis-à-vis de cette nationalité hongroise; on voit avant tout ménager, caresser la noblesse hongroise, à laquelle M. de Metternich s'était lié par son mariage. Enfin la porte s'est ouverte, et les suites ne peuvent qu'être humiliantes pour l'autorité de la Hongrie. Valeurs par les forces supérieures de l'armée envoyée par le Gouvernement, ils auront encore beaucoup à souffrir des nations non-maguyares auxquelles ils ont jusqu'ici refusé toute égalité de droits, et avec lesquelles ils ont eu

La Compagnie de GRAENFENBERG.

La Compagnie de Graenfenberg est une institution... incorporée par la législature de l'Etat de New-York...

DES MILLIERS DE CERTIFICATS... que elle ne saurait publier. Elle en extrait seulement quelques uns...

Bureau de la Compagnie de Graenfenberg, 59 Broadway, No 59 New-York Jan 1848

LES MEDICINES DE GRAENFENBERG. Les médecines qui sortent de cette compagnie consistent en une série de remèdes parfaitement adaptés aux maladies...

PILULES VEGETALES DE GRAENFENBERG. Les maladies suivantes cedent facilement à ces pilules

- La Cholera, Les Maladies Biliennes, Les Croupes, Les Inséctions-action déficiente, Les maladies de Poitrine, Les Catarrhes, Les Constipations, La Toxépendant la grossesse, La Constipation, La Diarrhée, La difficulté de respirer, La Dyspepsie, La Consomption dyspeptique, La Digestion imparfaite, Le Sang purté à la tête, Les maladies d'oreilles, Les Erysipèles, L'épilepsie, Les saignements de Nez, La fièvre Gastrite, Les Vermeux, La Grippe, Des brulures de cœur, Le mal de tête, L'hystérie, Les rétentions d'urine, L'indigestion, L'inflammation des parties vitales, L'inflammation de l'estomac, La jaunisse, Les maladies du Foie, Les saignements muqueux, Les maux de nerfs, Les névralgies, La fièvre nerveuse, intermittente ou continue, Les fleurs blanches, La faiblesse, Les rhumatismes, Les diverses maladies de l'estomac.

ABSINTHE DE SANTE DE GRAENFENBERG ENTIEREMENT VEGETALE. Arrangée avec soin et délicate par la compagnie de Graenfenberg et tirée d'une qualité de plantes médicinales...

LA PANABEE DES ENFANTS. Cette médecine devrait se trouver chez chaque famille dans tous les pays. Elle guérit souverainement toutes les maladies auxquelles les enfants sont sujets...

LA MOTION DE GRAENFENBERG POUR LES YEUX. Cette préparation n'a pas son égale pour les maladies d'yeux. Elle est composée sur les principes les plus scientifiques et a opérée des cures merveilleuses...

LA SALSEPAREILLE DE GRAENFENBERG. Cet extrait de salsepareille possède une incomparablement plus grande efficacité que tout autre salsepareille, soit dans ce pays soit ailleurs...

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND. Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte... il est six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent...

SOIN DE LA CONSOMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER. LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR. La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toxé, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement et Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on appren-

Librairie

En Gros et en Détail.

Instruments

de Musique.

Imagerie

Religieuse, Historique et Profane.

Papeterie

En Gros et en détail.

MAISON CREMAZIE

12 Rue la Fabrique Haute-Ville, QUÉBEC.

Importation directe

DE FRANCE, DE BELGIQUE, D'ANGLETERRE, D'ALLEMAGNE, ET DES ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

DERNIERE IMPORTATION DE L'AUTOMNE.

- RÉCITS des temps mérovingiens, par Thierry, 2 vols. in-12. 12s-6d.
ÉTUDES sur l'Antiquité, par P. de Chastes, 1 vol. in-12. 6s-6d.
ROBERT BURNS, poésies complètes, traduites par Léon de Wailly, in-12, 6s-6d.
L'IRLANDE, son origine, son histoire et sa situation présente, par H. de Chavannes, in-Svo. 5s-6d.
CHARLES VI, les Armagnacs et les Bourguignons, par Todière, in-Svo. 5s-6d.
HISTOIRE de la Révolution Française, par Ponjoulat, 2 vols. in-Svo. 11s.
DU SYMBOLISME, dans les églises du moyen-âge, par Bourrassé, in-Svo. 5s-6d.
ABRÉGÉ de Géographie, par Adrien Balbi, 1 vol. in-Svo, doubles colonnes, de 1,364 pages, orné de 24 cartes. 30s.
GERVANTES. Don Quichotte, traduction nouvelle, revue et corrigée, 2 in-Svo., richement reliés, illustrés par Grandville. 20s.
BUFFON. Œuvres choisies, in-Svo. illustrées, par Werner. 10s.
COOPER. A bord et à Terre, traduit par Defaucoupret, in-vu. 10s.
LITTTRES écrites à un provincial, par Blaise Pascal, in-12, 6s-6d.
L'ARCHEFOUCAULD, réflexions, sentences et maximes, suivies d'un examen critique, par Aimé Martin et des Œuvres choisies de Vauvenargues, in-12, 5s.
HUGO, Han d'Islande, in-12. 6s-6d.
ALEX. DUMAS, Gaule et France, in-12, 6s-6d.
CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Compagnie de Jésus, 6 vols. in-12, 35s.
CRÉTINEAU JOLY, histoire de la Vendée militaire, 4 vols. in-12, 25s.
LES SAINTS ÉVANGILES illustrés par Fragonard, 1 vol. grand in-vo. doré sur tranches, 35s.
HENRI MONNIER, Scènes populaires, 2 vols. in-12. 12s-6d.
DE L'ALLEMAGNE, par de Staël, in-12, 6s-6d.
COOPER. L'Espion, traduit par le même, in-Svo. 8s-9d.
BIOGRAPHIE des Contemporains illustres, par un Homme de bien, 10 vols. in-18 avec Portraits, 60s.
SAINTINE, Piccola, 1 vol. in-12. 3s-9d.
HOFFMAN. Contes nocturnes, in-12. 6s-6d.
EYRÈS. Histoire des naufrages, 3 vols. in-12. 10s.
HISTOIRE GÉNÉRALE de l'Église, par Henrion. 13 vols. in-Svo.

Table with 4 columns: VINS, ARTICLES DE GOUT, BOITES a OUVRAGE, JOUETS D'ENFANTS. Includes details like 'de la Champagne et de BORDEAUX', 'Papier maché, Albâtre, etc.', 'En bois de Rose', 'En Gros et en Détail'.

Dr. GIROUX, APOTHECAIRE, à transporté son Établissement No 2, RUE LA FABRIQUE vis-à-vis le Magasin de M. Boisseau, QUÉBEC.

Parapluis Français, Etc. Les Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Perdue. ANNE ROHAN, âgée de 14 ans, fuilaisée par ses parents, il y a eu un an au mois de juillet, à la station de la quarantaine. On croit qu'elle demeure dans la rue St. Anne à Québec.

EXTRAIT COMPOSÉ DE SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND. Cet extrait est mis en bouteilles d'une pinte... il est six fois meilleur marché, plus agréable et garanti supérieur à tout autre vendu jusqu'à présent...

SOIN DE LA CONSOMPTION. DONNER DES FORCES ET PURGER. LA CONSOMPTION PEUT SE GUERIR. La Bronchite, Consomption, la maladie du Foie, le Rhume, la Toxé, les Catarrhes, l'Asthme, le Crachement et Sang, le mal de Poitrine, le Sang qui se porte à la tête, les Sueurs froides, une Expectoration difficile ou trop abondante, les douleurs de Côté, etc., ont été guéries et peuvent se guérir.

SINGULIER CAS DE CONSOMPTION. Il se passe rarement un jour sans qu'on appren-

ne qu'un grand nombre de consomptifs ont été guéris par l'usage de la Salsepareille du Dr. Townsend. Nous avons reçu dernièrement de qui suit: Docteur Townsend—Cher monsieur; j'ai été allié pendant les deux dernières années d'une débilité générale et d'une consomption nerveuse au dernier degré et j'étais prêt à me rendre à jamais...

ASYLE DES ALIENES. James Cummings Fer. l'un des artisans à Passie, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante: RHMUMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahées...

CRACHEMENT DE SANG. Lisez ce qui suit et dites que la Consomption est incurable si vous le pouvez. New-York, 23 avril 1847. Dr Townsend—Je crois vraiment que votre Salsepareille m'a sauvé la vie, par l'intercession de la providence. J'avais eu depuis plusieurs années un thume très grave qui empiétait de plus en plus...

EXTINCTION DE VOIX. Le certificat ci-joint raconte l'histoire simple mais vraie de grande souffrance et de leur soulagement. Il y a des milliers de cas semblables dans cette ville à Brooklyn et cependant des milliers de parents laissent leurs enfants périr, de peur de se laisser tromper ou pour épargner quelques chelins.

DEUX ENFANTS GUERIS. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts, tandis que durant l'été dernier même ceux qui n'étaient pas malade, mouraient. Le certificat suivant fait foi de ces grandes vertus curatives.

Joseph Taylor, 128 rue York Brooklyn, Deux enfants guéris. Nous n'avons pas entendu parler d'une famille qui ait fait usage de la Salsepareille du Dr. Townsend et dont les enfants soient morts...

ASYLE DES ALIENES. James Cummings Fer. l'un des artisans à Passie, Blackwells Island, est celui dont il est question la lettre suivante: RHMUMATISME. Voici une guérison entre les quatre mille et au delà que la Salsepareille de Townsend a opérée: Elle guérit les cas de maladies chroniques les plus envahées...

LA SALSEPAREILLE DU DOCTEUR TOWNSEND est en grande faveur parmi les dames. Elle les soulage de cruelles souffrances, leur donne un beau teint et leur rend l'esprit gai et dépot. Madame Parker nous a transmis la lettre suivante: South Brooklyn, 17 Août 1847.

INCAPABLE DE MARCHER. On ne peut mettre en doute que la Salsepareille du Dr. Townsend soit le meilleur remède pour les maladies des femmes. Des milliers de personnes faibles et débiles ont été ramenées à la santé et guéries de ces maladies auxquelles les dames sont sujettes.

DISPYPSIE. Nul fluide ni remède d'écouvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

DISPYPSIE. Nul fluide ni remède d'écouvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

DISPYPSIE. Nul fluide ni remède d'écouvert jusqu'ici ne ressemblent autant aux effets du gastrique et à la salive pour décomposer les aliments, et reconforter les organes digestifs que cette préparation de Salsepareille. Elle guérit positivement tous les cas de Dyspepsie même graves ou chroniques.

Joseph Petitclerc, Notaire, rue St. Joseph, N. 11, Haute-Ville, Québec, 26 mai 1848.

G. FASSIO, ARTISTE Italien. Rue Combar, Haute-Ville, Québec, 6 octobre, 1848.

INSTITUT CANADIEN DE QUÉBEC. APPEL AUX ARTISANS et AUX OUVRIERS.

INSTITUT CANADIEN de Québec formé depuis quelques jours seulement, vient de ses premières séances régulières. Quant à l'Institut compte déjà plus de 200 membres sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

GEORGE BIGAQUETTE, Meublier-Ebéniste, St. Roch, rue St. Vallier, vis-à-vis la rue Grant.—Québec, 16 juin, 1848.

MELANGES RELIGIEUX. Ce Journal paraît deux fois par semaine, le Mardi et vendredi; il est Religieux, Politique Commercial et Littéraire. Il publie aussi les annonces. Prix: \$4 par an.

Nouvelle Etablissement d'Horlogerie. J. D. FERGUSON. HORLOGER ET BIJOUTIER. No. 9, Rue Lamontagne, QUÉBEC.

INFORME respectueusement les membres amis et le public en général qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, un assortiment splendide et varié de montres anglaises et françaises, à la hor, à pante, à cheval, à la main, à la montre de poche, à la montre de table, à la montre de bureau, à la montre de poche, à la montre de table, à la montre de bureau, à la montre de poche, à la montre de table, à la montre de bureau...

Conditions. L'Ami de la Religion et de la Patrie se publie trois fois par semaine, les LUNDI, MERCREDI et VENDREDI de chaque semaine, et ne coûte que Douze Chelins et demi par an (contre les frais de poste) payable d'avance en deux fois, les trois premiers mois du semestre. Tout ceux qui ne se conformeront pas à cette condition, leur abonnement sera de 15s, payable à la fin de chaque semestre.

PRIX DES ANNONCES. Pour six lignes et au-dessous... Pour dix lignes et au-dessous... Pour chaque ligne subséquente... Les annonces non accompagnées d'ordre écrit seront publiées jusqu'à avis contraire.

États des Agents. Les Messieurs suivants, nommés agents de notre Journal, sont autorisés par nous, à recevoir les argents, et à en donner quittance.

- Montreal: MM. E. R. Fabre, etc. Trois-Rivières: P. Nourie, etc. Répigny: A. Dallaire, Juste. Sherbrooke: D. V. St. Cyr. Stanstead: Mr. Pabbé Chaussegros. Pointe Lévy: Paul Thibodeau, etc. Beauport: Chs. LeTeller, etc. St. Thomas (en bas): Mr. Pabbé Kyronne. Idem: L. Ballentine, etc. St. Jean de la Rivière: Ls. Moreau, etc. St. Charles (Hv. Boyer): Dr. Ls. Labrecque, etc. Idem: H. Roy, etc. Rimouski: John Heath, etc. St. Simons: Chs. Frs. Caron, etc. Bonport: Mr. Pabbé Bernard. Colton-Richer: L. C. LeFrançois, etc. L'Ange: J. Fiteau, etc. St. Jean Port-July: M. Damais-Robin. St. Jean Port-July: L. Z. Duval, etc. Malabar: Mr. Pabbé Gauthier.

Stanislas Drapeau, PROPRIÉTAIRE. BUREAU DU JOURNAL, NO. 14, RUE STE. FAMILLE, QUÉBEC.